



Pour arrêter avec les gros SUV – en route pour une mobilité plus respectueuse de l'être humain

L'initiative ralentit le réchauffement climatique: En Suisse, presque un tiers des émissions de CO₂ proviennent des véhicules privés. L'initiative fixe une limite à ces émissions, adaptable selon les progrès de la technique. Ainsi, les véhicules causant le plus de dommages au climat ne seront plus autorisés à rouler, ce qui représente une contribution importante à la stabilisation du climat.



L'initiative protège les cyclistes, les piétons et les enfants: La partie frontale, haute et abrupte, de certains tout-terrain ou gros SUV est un danger inutile pour les cyclistes, les piétons et en particulier pour les enfants. Les pare-buffles augmentent encore ce danger. L'initiative vise à retirer du trafic les véhicules démesurément dangereux et agressifs.

L'initiative réduit la pollution de l'air: En Suisse, environ 1300 personnes meurent chaque année à cause de la pollution de l'air, en grande partie générée par le trafic routier. L'initiative réduit cette pollution en rendant le filtre à particules obligatoire.



L'initiative fait cesser la course à l'armement routier: Le boume des "gros 4x4" est l'expression d'une spirale d'armement sur la route. En cas de collision avec des véhicules toujours plus massifs et volumineux, les occupants des véhicules normaux meurent deux fois plus souvent. L'initiative dit stop à cette spirale et fixe la limite de 2.2 tonnes pour les véhicules privés.

L'initiative favorise les véhicules efficaces: La voiture à 1 litre aux cent est techniquement réalisable. Mais elle se heurte à un problème de sécurité: la présence de SUV lourds. Au-delà de ça, l'initiative donne un signal clair aux constructeurs en faveur des véhicules économes et légers. Cela profitera au climat et à la qualité de l'air.



L'initiative respecte le principe de proportionnalité: Seuls les véhicules trop polluants et trop dangereux sont touchés par l'initiative. Ceux qui ont été mis en circulation avant l'adoption de l'initiative pourront toujours circuler, mais avec une limite de vitesse de 100 km/h. Les véhicules normaux ne sont pas concernés. En outre, des exceptions sont prévues pour les agriculteurs, forestiers et autres professionnels qui ont réellement besoin de tels véhicules.

De nombreuses études valident tous ces arguments.

De plus amples détails sont disponibles sur www.mobilitehumaine.ch.